



Bulletin trimestriel des statistiques du commerce extérieur

PREMIER TRIMESTRE 2024

AVERTISSEMENT



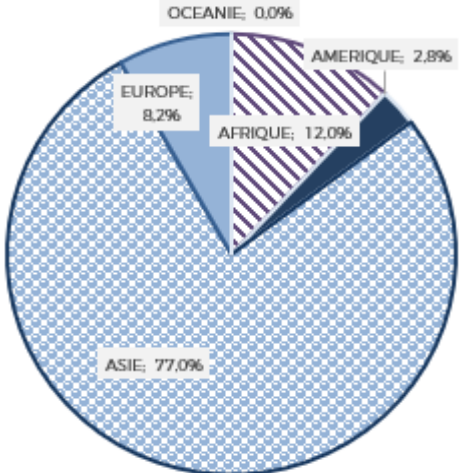
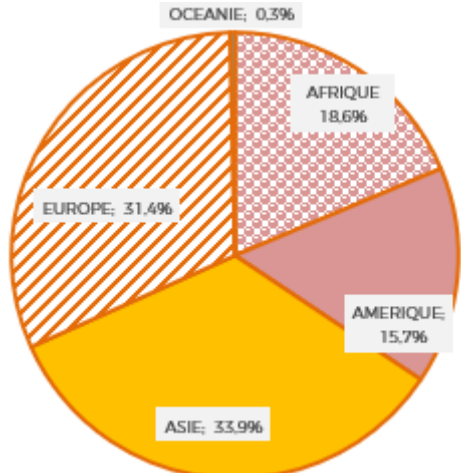
L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) a le plaisir de mettre à la disposition du public les statistiques trimestrielles sur les échanges extérieurs de marchandises du Bénin avec ses partenaires commerciaux. Les transactions de biens sont évaluées à partir des déclarations en douane.

Les exportations sont exprimées en valeur FAB (Franco A Bord) et les importations en valeur CAF (Coût Assurance Fret).

Les données de base traitées et présentées en tableaux sont extraites avec le logiciel EUROTRACE, suivant la quatrième révision de la Classification Type pour le Commerce International (CTCI4). Ces informations proviennent du système informatisé des services douaniers hors énergie électrique.

Dans la présente édition du bulletin, les statistiques publiées portent sur quarante-trois (43) bureaux de douane sur soixante (60), soit un taux de couverture de 71,7%.

Les statistiques publiées sont sujettes à des révisions périodiques.

Ventes à l'extérieur 		Achats à l'extérieur 	
(Millions FCFA)		(Millions FCFA)	
Valeur totale	240 478,9	Valeur totale	465 013,0
Coton non cardé ni peigné	107 474,5	Huiles de pétrole...	74 073,1
Fèves de soja	39 101,0	Riz semi-blanchi...	46 710,9
Graines et fruits oléagineux, n.d.a.	13 512,1	Poissons congelés...	17 626,1
			

1. EVOLUTION GLOBALE DES ECHANGES

Au premier trimestre 2024, les exportations de marchandises du Bénin ont connu une hausse de 69,3% par rapport au quatrième trimestre 2023.

Au premier trimestre 2024, le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (+35,4 points de pourcentage), les « **fèves de soja** » (+14,2 points de pourcentage) et les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » (+8,8 points de pourcentage) sont les principaux produits ayant contribué à la hausse des exportations par rapport au trimestre précédent.

En glissement annuel les ventes à l'extérieur, affichent une hausse de 35,2%. Les « **fèves de soja** » (+21,1 points de pourcentage), les « **tourteaux et autres résidus solides...** » (+5,3 points de pourcentage) et les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » (+4,1 points de pourcentage), sont les principaux produits vendus à l'extérieur ayant contribué à l'augmentation des exportations.

Les importations de marchandises sont en baisse de 17,9% au premier trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent.

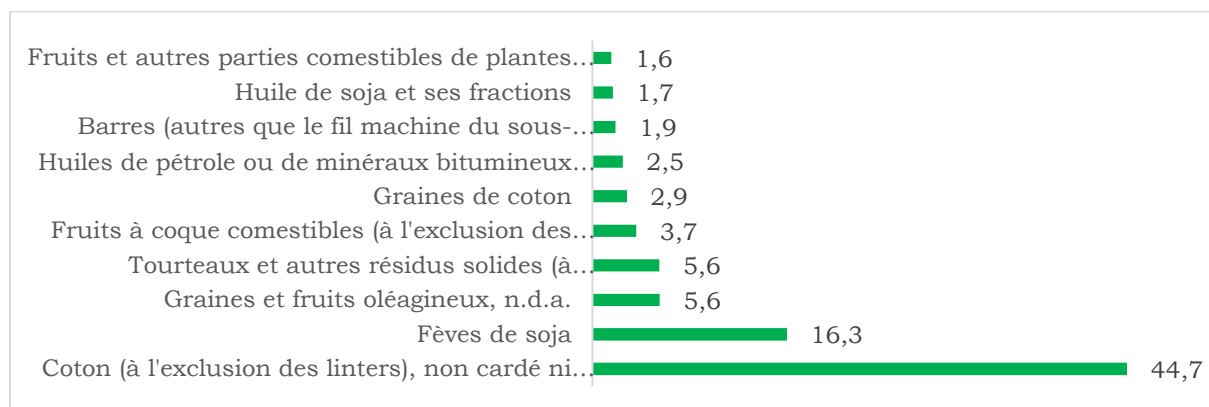
Les principaux biens acquis à l'extérieur ayant contribué à la baisse des importations du trimestre sous revue sont le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (-17,4 points de pourcentage), l'« **huile de palme et ses fractions** » (-1,5 point de pourcentage) et les « **viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du sous-groupe 001.4** » (-1,2 point de pourcentage).

En glissement annuel, les acquisitions de biens, ont chuté (-30,9%). Cette baisse est expliquée par une diminution des importations du « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (-5,4 points de pourcentage), l'« **huile de palme et ses fractions** » (-4,5 points de pourcentage) et les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (-4,1 points de pourcentage).

La valeur totale des dix (10) principaux produits exportés au cours du premier trimestre 2024 représente 86,5% de la valeur totale des exportations.

Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » est largement en tête des ventes à l'extérieur au cours du trimestre, affichant une valeur de 107,5 milliards de FCFA (91 220,9 tonnes). Il est suivi des « **fèves de soja** », vendues pour 39,1 milliards de FCFA (170 077,5 tonnes), des « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » cédées à 13,5 milliards de FCFA (37 244,3 tonnes) et des « **tourteaux et autres résidus solides (à l'exception des drêches)...** » pour une valeur de 13,5 milliards de FCFA (41 052,0 tonnes).

Figure 1 : Part (%) des 10 principaux produits exportés au trimestre sous revue

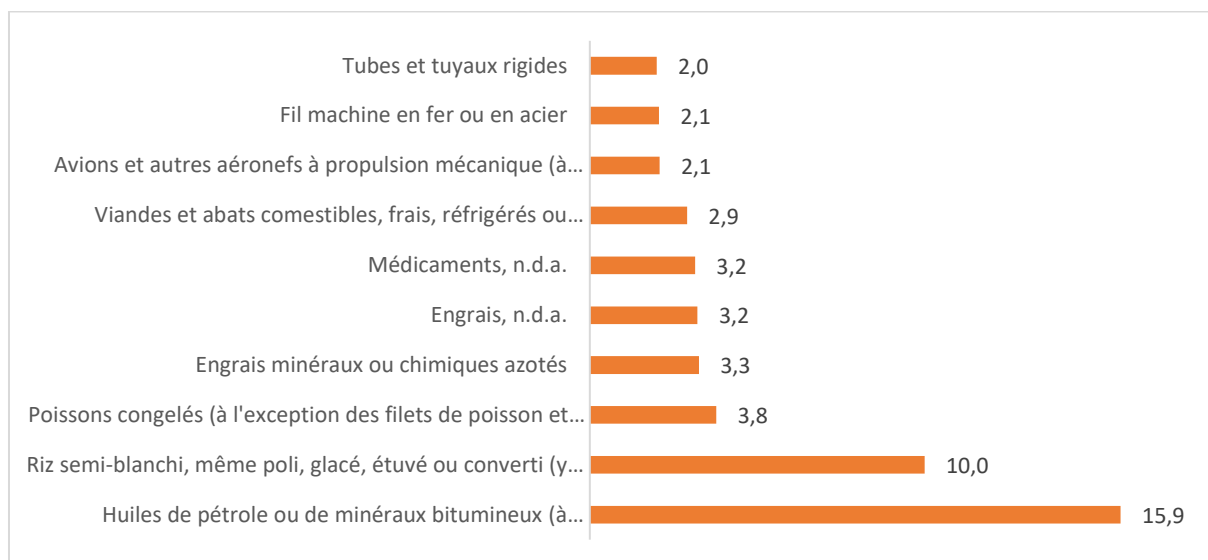


Source : INStAD, avril 2024

La part des dix (10) principaux produits à l'achat pour ce même trimestre, vaut 48,5% de la valeur totale des importations.

Au classement des dix (10) principaux produits acquis à l'extérieur au premier trimestre 2024, on retrouve à la première place les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (15,9%). Ensuite, se positionne au deuxième rang le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (10,0%) et enfin, viennent en troisième position les « **poissons congelés (à l'exception des filets de poisson et du poisson haché)** » (3,8%).

Figure 2 : Part (%) des 10 principaux produits importés au trimestre sous revue



Source : INStAD, juillet 2024

2. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'EXPORTATION

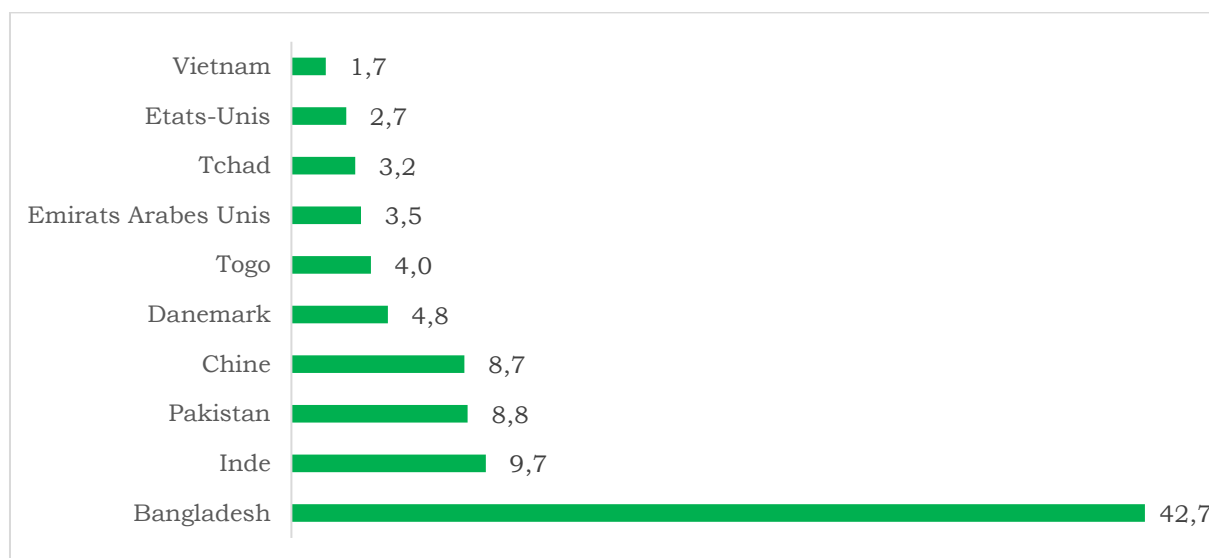
Le Bangladesh est le leader des partenaires clients du Bénin, avec 42,7% de la valeur globale des ventes à l'extérieur au cours du trimestre sous revue.

Le principal bien exporté vers ce pays, au titre de ce trimestre, est le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour une valeur de 102,7 milliards de FCFA (87 193,0 tonnes).

L'**Inde** occupe le deuxième rang au trimestre sous revue comme au trimestre précédent. Le montant des expéditions de biens vers ce pays s'élève à 23,4 milliards de FCFA, représentant 9,7% de la valeur totale des exportations. Les principaux produits vendus, sont les « **fèves de soja** » (10,5 milliards de FCFA correspondant à 41 139,1 tonnes), les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (8 691,0 tonnes) d'un montant de 5,5 milliards de FCFA, destinées exclusivement à la réexportation notamment le « **carburéacteur** », les « **bois autres que de conifères...** » (7 750,5 tonnes) pour 1,6 milliard de FCFA et les « **fruits à coque comestibles...** » pour 1,4 milliard de FCFA (4 486,9 tonnes).

Le **Pakistan** occupe la troisième position au premier trimestre 2024 avec 8,8% de la valeur des expéditions de marchandises. Les « **fèves de soja** » d'une valeur de 12,1 milliards de FCFA (46 483,3 tonnes), les « **tourteaux et autres résidus solides...** » d'une valeur de 7,3 milliards de FCFA (23 467,8 tonnes) et les « **matières végétales employées principalement en vannerie ou en sparterie...** » pour un montant de 0,5 milliard de FCFA, sont les principaux biens exportés vers ce partenaire.

Figure 3 : Part (%) des 10 principaux partenaires clients du Bénin au premier trimestre 2024



Source : INStAD, juillet 2024

Principaux partenaires à l'exportation dans l'espace CEDEAO

Les exportations du Bénin vers les autres pays de la CEDEAO s'établissent à 16,2 milliards de FCFA au premier trimestre 2024. Les trois principaux clients sont respectivement le Togo, le Burkina et le Mali.

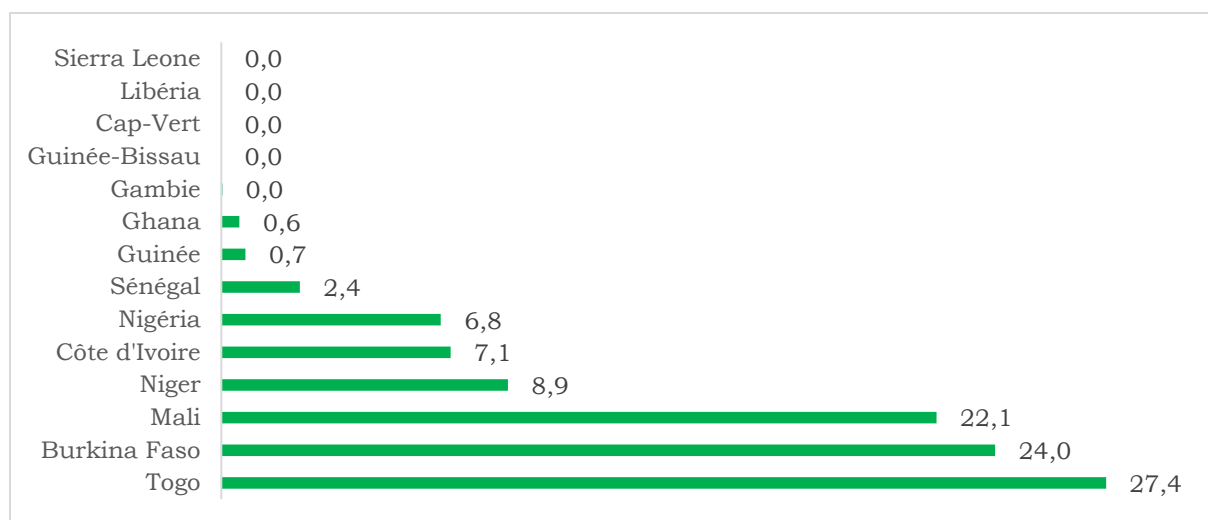
Le Togo se positionne en tête du peloton au premier trimestre 2024, avec 27,4% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace CEDEAO.

Les « **tissus de coton, écrus (autres que les tissus à point de gaze, velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)** », les « **ouvrages en pâte à papier, papier, carton ou ouate de cellulose, n.d.a.** » et les « **tourteaux et autres résidus solides (à l'exception des drêches),...** », constituent les principaux biens exportés vers le Togo. Leurs ventes s'élèvent respectivement à 1,1 milliard de FCFA, 0,6 milliard de FCFA et 0,5 milliard de FCFA au cours du trimestre.

Le **Burkina** occupe la deuxième position au premier trimestre 2024, avec une part de 24,0% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. Les « **graines de coton** », l'« **équipement électrique, n.d.a., pour moteurs à explosion ou à combustion interne et pour véhicules, et leurs parties et pièces détachées** » et les « **médicaments, n.d.a.** », sont les principaux biens exportés vers ce pays. Ces marchandises sont vendues respectivement pour 3,4 milliards de FCFA, 0,1 milliard de FCFA et 0,1 milliard de FCFA.

Le **Mali** occupe la troisième position au cours du trimestre sous revue, avec une part de 22,1% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. Les principaux produits vendus sont les « **graines de coton** » (3,3 milliards de FCFA), les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (0,2 milliards de FCFA), destinées exclusivement à la réexportation et les « **jus de tout autre fruit (autre qu'agrumes) ou légume; mélanges de jus de fruits ou de légumes** » (41,3 millions de FCFA).

Figure 4 : Part (%) des partenaires clients du Bénin dans l'espace CEDEAO au trimestre sous revue



Source : INStaD, juillet 2024

3. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'IMPORTATION

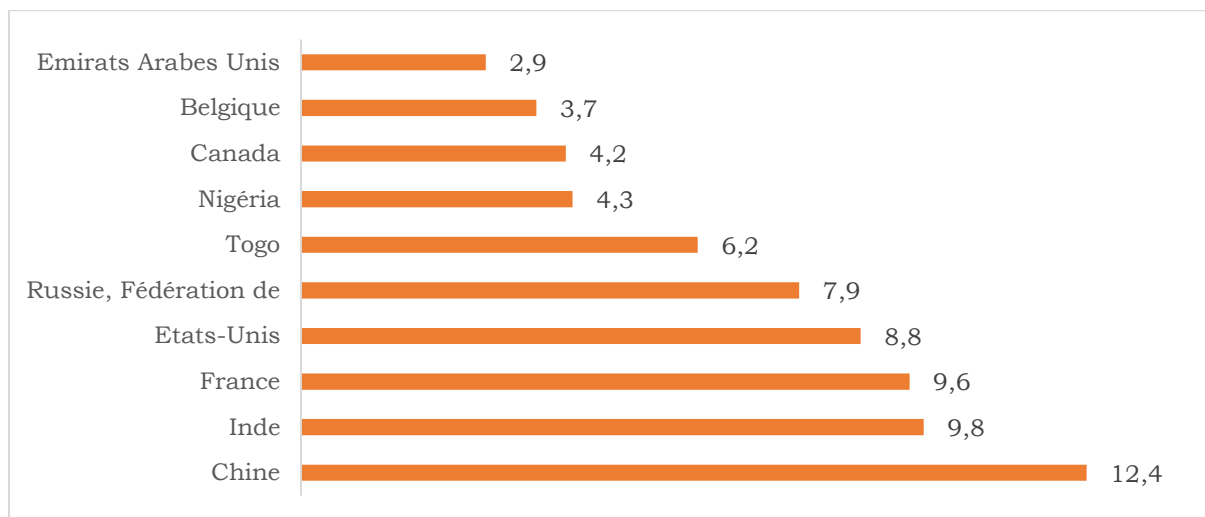
Au premier trimestre de l'année 2024, la Chine est à la tête des fournisseurs du Bénin.

Au premier trimestre 2024, les biens acquis en provenance de ce pays portent principalement sur : les « **véhicules automobiles pour le transport de marchandises** » d'une valeur de 3,6 milliards de FCFA, les « **constructions...et parties de constructions...** » pour 2,9 milliards de FCFA, les « **produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques** » d'une valeur de 2,9 milliards de FCFA et les « **productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toute matière** » pour 1,9 milliard de FCFA, constituent les principaux biens importés de ce pays.

L'Inde occupe la deuxième place au cours du trimestre sous revue. Le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour un montant de 26,2 milliards de FCFA (107 140,0 tonnes), les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » pour 5,4 milliards de FCFA (8 681,8 tonnes), les « **médicaments, n.d.a.** » pour 1,7 milliard de FCFA et les « **machines et appareils pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles...** » pour 1,1 milliard de FCFA.

La France se positionne au troisième rang au cours du premier trimestre 2024. Les « **médicaments, n.d.a.** » pour 10,8 milliards de FCFA, le « **fil machine en fer ou en acier** » d'une valeur de 3,6 milliards de FCFA, les « **médicaments contenant des antibiotiques ou leurs dérivés** » d'un montant de 3,2 milliards de FCFA, les « **préparations alimentaires, n.d.a.** » pour 1,2 milliard de FCFA et les « **viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles...** » pour 0,8 milliard de FCFA, sont les principaux biens acquis dans ce pays.

Figure 5 : Part (%) des 10 principaux partenaires fournisseurs du Bénin au premier trimestre 2024



Source : INStAD, juillet 2024

Principaux partenaires à l'importation dans l'espace CEDEAO

Les importations du Bénin en provenance des pays de la CEDEAO ont augmenté de 25,0% par rapport au quatrième trimestre 2023 pour s'établir à 71,4 milliards de FCFA au premier trimestre 2024. Les trois principaux pays fournisseurs du Bénin sont le Togo, le Nigeria et le Ghana.

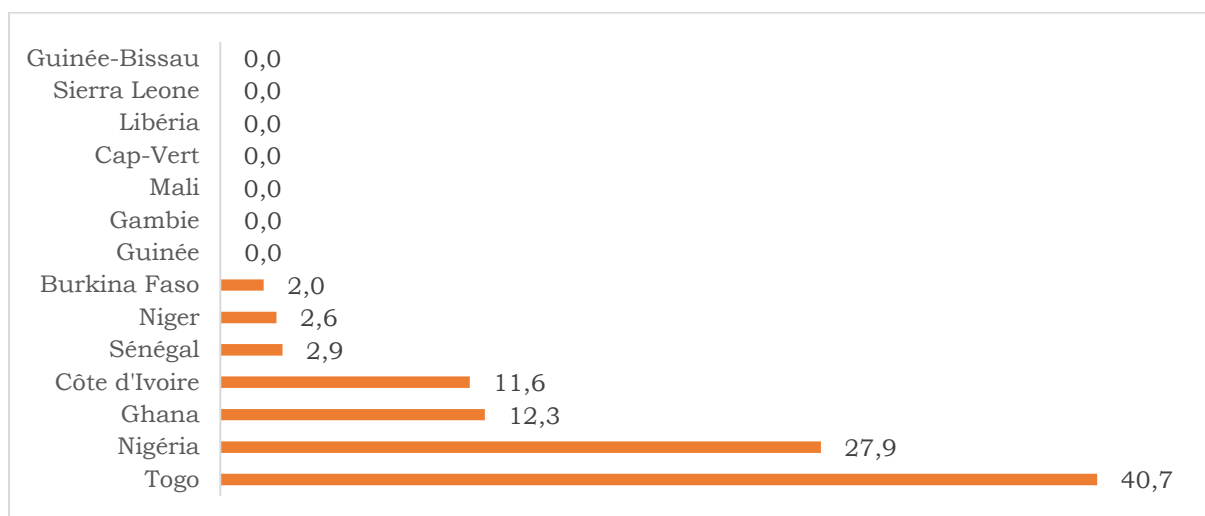
Le Togo occupe la première place au premier trimestre 2024, parmi les fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO.

Les principaux biens acquis de ce pays sont les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'une valeur de 7,5 milliards de FCFA (15 402,2 tonnes), le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour 6,2 milliards de FCFA et les « **tubes et tuyaux rigides** » pour 3,0 milliards de FCFA.

Le **Nigéria** occupe la deuxième position au cours du trimestre sous revue. Les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'une valeur de 10,0 milliards de FCFA (30 999,8 tonnes), les « **autres houilles, même pulvérisées** » d'un montant de 1,6 milliards de FCFA, les « **autres barres en fer ou en acier** » pour 1,3 milliard de FCFA et le « **fil machine en fer ou en acier** » pour une valeur de 1,0 milliard de FCFA, sont les principaux biens acquis de ce pays.

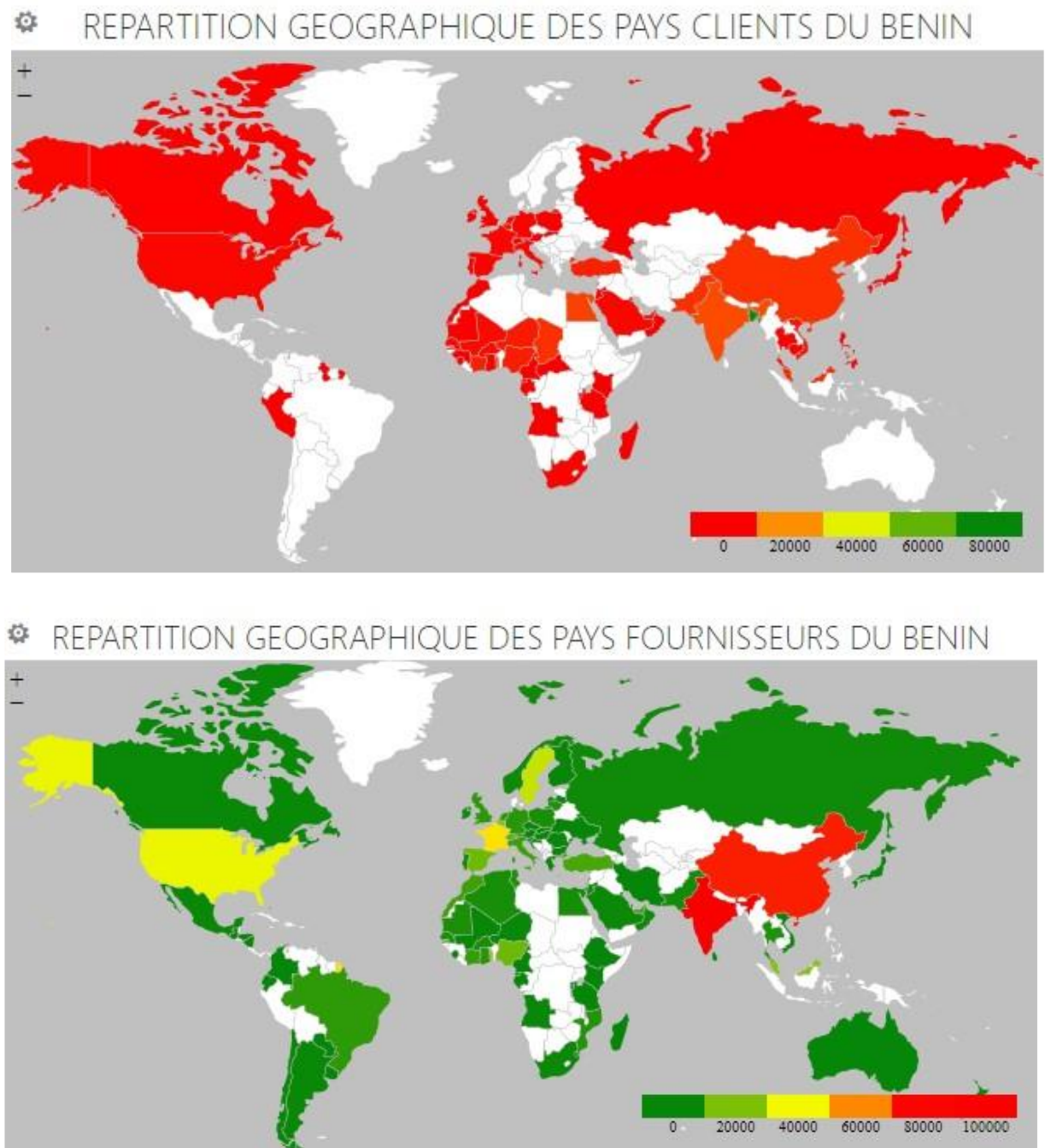
Le **Ghana** occupe le troisième rang au premier trimestre 2024. Les principaux produits importés de ce pays sont les « **tubes et tuyaux rigides** » d'une valeur de 3,0 milliards de FCFA, l'« **or, à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)** » pour 1,1 milliard de FCFA et les « **briques, tuiles, tuyaux et éléments similaires, en céramique non réfractaire** » pour 0,9 milliard de FCFA.

Figure 6 : Part (%) des partenaires fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO au trimestre sous revue



Source : INStAD, juillet 2024

Figure 7 : Situation des échanges avec le monde



Source : INStAD, juillet 2024

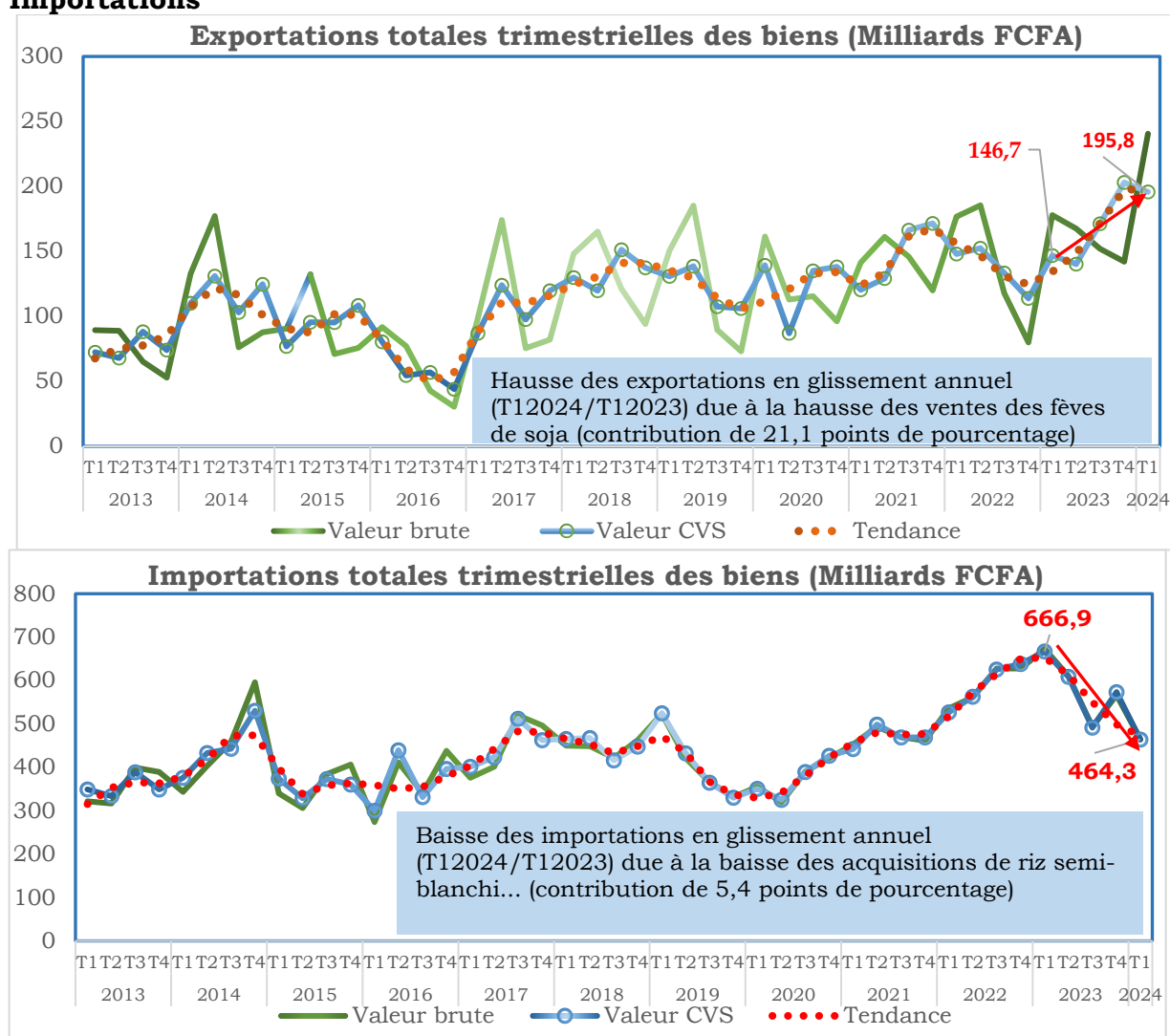
4. SERIES DES FLUX CORRIGÉES DES VARIATIONS SAISONNIÈRES

La dynamique des échanges extérieurs du Bénin est marquée par de fortes variations saisonnières.

L'évolution des différentes séries sur les échanges extérieurs est caractérisée par la présence de phénomènes saisonniers.

Au cours des quatre derniers trimestres, les exportations du Bénin ont connu une évolution très irrégulière. Les ventes à l'étranger, corrigées des variations saisonnières, se sont établies à 195,8 milliards de FCFA au premier trimestre 2024, contre 146,7 milliards de FCFA à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 33,4%. Quant aux achats à l'étranger, corrigés des variations saisonnières, ils ont enregistré une baisse de 30,4% en glissement annuel pour s'établir à 464,3 milliards de FCFA au cours du trimestre sous revue.

Figure 8 : Illustration de la décomposition des séries sur les Exportations et les Importations



Coefficients saisonniers des séries (modèle multiplicatif)

Flux	T1	T2	T3	T4
Exportations	1,1	1,3	0,9	0,7
Importations	0,96	0,94	1,04	1,05

Encadré : Méthodologie de calcul du coefficient saisonnier des séries trimestrielles

Le **coefficient saisonnier** est un **coefficient** affecté à une période infra-annuelle (semestre, trimestre ou mois) et qui permet d'illustrer le caractère propice ou non de cette période pour la vente d'un produit ou service **saisonnier**. Il est utilisé pour analyser les périodes de l'année (semestre, trimestre ou mois) où les importations/exportations des biens sont plus hautes ou basses que le reste de l'année.

Ces coefficients sont obtenus après décomposition des séries trimestrielles de 1999 T1 à 2022 T2 des différents flux (importations ou exportations) des échanges commerciaux des biens du Bénin avec ses différents partenaires. Cette décomposition est faite avec le logiciel Jdemetra version 2.2.2 ou tout autre logiciel adapté pour l'analyse des séries chronologiques.

Ainsi, la série initiale du flux considéré (X_F) est décomposée en cinq autres séries sous la forme additive ci-après (tout modèle multiplicatif de composition de la série peut être mis sous forme additive par transformation logarithmique) :

$$X_F = Y_F + T_F + C_F + S_F + I_F$$

Où :

Y_F : Série corrigée des variations saisonnières

T_F : Tendence

C_F : Composante cyclique

S_F : Composante saisonnière

I_F : Composante irrégulière

Le coefficient saisonnier (CS) d'une période est obtenu par la moyenne arithmétique des composantes saisonnières relatives à cette période sur toute la longueur de la série brute selon la formule ci-après :

$$CS_{Fi} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n S_{Fi}$$

Avec :

n : Nombre total de périodes (semestre, trimestre, mois) ;

F : Flux commercial (exportation ou importation).

Pour plus de détails, veuillez consulter les documents ci-après :

- Charpentier A., Cours de séries temporelles, théorie et applications, ENSAE, Paris, 178 pages.
- Bry X., Analyse et prévision élémentaires des séries temporelles, probabilités et statistiques, Les cahiers de la Statistique et de l'Economie Appliquée, ENEA/STADE, 1998, 58 pages.

Annexe 1 : Composition des régions géographiques

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Afrique	Afrique australe	5	Afrique du Sud ; Botswana ; Lesotho ; Namibie ; Swatini
	Afrique centrale	9	Angola ; Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée équatoriale ; République Centrafricaine, République démocratique du Congo ; Sao Tomé-et-Principe ; Tchad
	Afrique occidentale	17	Bénin ; Burkina Faso ; Cap-Vert ; Côte d'Ivoire ; Gambie ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Libéria ; Mali ; Mauritanie ; Niger ; Nigéria ; Sainte-Hélène ; Sénégal ; Sierra Leone ; Togo
	Afrique orientale	20	Burundi ; Comores ; Djibouti ; Érythrée ; Éthiopie ; Kenya ; Madagascar ; Malawi ; Île Maurice ; Mayotte ; Mozambique ; Océan indien, Territoire Britannique ; Ouganda ; Tanzanie ; Réunion ; Rwanda ; Seychelles ; Somalie ; Zambie ; Zimbabwe
	Afrique septentrionale	7	Algérie ; Égypte ; Libye ; Maroc ; Sahara occidental ; Soudan ; Tunisie
Amériques	Amérique centrale	8	Belize ; Costa Rica ; El Salvador ; Guatemala ; Honduras ; Mexique ; Nicaragua ; Panama
	Amérique du Nord	5	Bermudes ; Canada ; États-Unis ; Groenland ; Saint-Pierre-et-Miquelon
	Amérique du Sud	15	Argentine ; Bolivie ; Brésil ; Chili ; Colombie ; Équateur ; Géorgie du Sud et îles sandwic ; Guyana ; Guyane française ; Îles Falkland (Malvinas) ; Paraguay ; Pérou ; Suriname ; Uruguay ; Venezuela (République bolivarienne du Venezuela)
	Caraïbes	25	Anguilla ; Antigua-et-Barbuda ; Antilles néerlandaises ; Aruba ; Bahamas ; Barbade ; Cuba ; Dominique ; Grenada ; Guadeloupe ; Haïti ; Îles Caïmans ; Îles Turques et Caïques ; Îles Vierges américaines ; Îles Vierges britanniques ; Jamaïque ; Martinique ; Montserrat ; Porto Rico ; République dominicaine ; Sainte-Lucie ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Saint-Vincent-et-les Grenadines ; Trinité-et-Tobago , Bonaire
Asie	Asie centrale	5	Kazakhstan ; Kirghizistan ; Ouzbékistan ; Tadjikistan ; Turkménistan
	Asie du Sud-Est	12	Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Indonésie ; Malaisie ; Myanmar ; Philippines ; République démocratique populaire Laos ; Singapour ; Taiwan, Province de Chine ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Viet Nam
	Asie méridionale	9	Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Inde ; Iran, République islamique d'Iran ; Maldives ; Népal ; Pakistan ; Sri Lanka
	Asie occidentale	18	Arabie saoudite ; Arménie ; Azerbaïdjan ; Bahreïn ; Chypre ; Émirats arabes unis ; Géorgie ; Irak ; Israël ; Jordanie ; Koweït ; Liban ; Oman ; Qatar ; République arabe syrienne ; Territoire palestinien occupé ; Turquie ; Yémen
	Asie orientale	8	Chine ; Hong- Kong ; Japon ; Macao ; Mongolie ; Corée, République de Corée ; Corée, Rép, Populaire Démocratique
Europe	Europe méridionale	15	Albanie ; Andorre ; Bosnie-Herzégovine ; Croatie ; Espagne ; Macédoine, Ex-République yougoslave de Macédoine ; Gibraltar ; Grèce ; Italie ; Malte ; Portugal ; Saint-Marin ; Vatican (Saint-Siège) ; Slovénie ; Yougoslavie, Montenegro
	Europe occidentale	9	Allemagne ; Autriche ; Belgique ; France ; Liechtenstein ; Luxembourg ; Monaco ; Pays-Bas ; Suisse
	Europe orientale	10	Bélarus ; Bulgarie ; Fédération de Russie ; Hongrie ; Moldova ; Pologne ; République tchèque ; Roumanie ; Slovaquie ; Ukraine
	Europe septentrionale	12	Danemark ; Estonie ; Finlande ; Îles Féroé ; Îles Svalbard et Jan Mayen ; Irlande ; Islande ; Lettonie ; Lituanie ; Norvège ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Suède

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Océanie	Australie et Nouvelle-Zélande	6	Australie; Christmas, Îles (Australie); Cocos (Keeling), îles; Heard et McDonald, îles ; Îles Norfolk; Nouvelle-Zélande
	Mélanésie	5	Fidji; Îles Salomon; Nouvelle-Calédonie; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Vanuatu
	Micronésie	7	Guam; Îles Mariannes septentrionales; Îles Marshall; Kiribati; Micronésie, États fédérés de Micronésie; Nauru; Palaos
	Polynésie	12	Îles Cook; îles mineures éloignées (Etats-Unis); Îles Wallis-et-Futuna; Nioué; Pitcairn; Polynésie française; Samoa; Samoa américaines; Terres Australes Françaises; Tokélaou; Tonga; Tuvalu
Autres	Pays non défini		Pays non défini
	Pays non relié		Antarctique ; Bouvet, île

Source : CNUCED, juillet 2024

Annexe 2 : Composition des regroupements économiques régionaux (RER)

RER	Effectif	Pays composites
ALADI	12	Argentine; Colombie; Paraguay; Bolivie; Cuba; Pérou; Brésil; Equateur; Uruguay; Chili; Mexique; Venezuela
ALENA	3	Canada; Etats-Unis; Mexique
ANASE	10	Brunei Darussalam; Myanmar; Singapour; Cambodge; Philippines; Thaïlande; Indonésie; Lao, Rep, Démocratique Populaire; Vietnam; Malaisie
BANGKOK	6	Bangladesh; Corée, République de Corée; Laos, Rep, Démocratique Populaire ; Chine; Inde; Sri Lanka
CEDEAO	15	Bénin ; Niger; Ghana; Burkina Faso; Sénégal; Guinée; Cote d'Ivoire; Togo; Liberia; Mali; Cap-Vert; Sierra Leone; Guinée-Bissau; Gambie; Nigeria
CEEAC	11	Cameroun ; République Centrafricaine; République Démocratique Congo; Congo (Brazzaville); Tchad; Rwanda; Gabon; Angola; Sao Tome-et-Principe; Guinée Equatoriale; Burundi
CEMAC	6	Cameroun ; Gabon ; République Centrafricaine ; Congo (Brazzaville); Guinée Equatoriale; Tchad
CEPGL	3	Burundi; République Démocratique Congo; Rwanda,
COMESA	19	Burundi ; Kenya; Rwanda; Angola; Madagascar; Seychelles; Comores; Malawi; Soudan; Djibouti; Île Maurice; Swatini; Egypte; Ouganda ; Zambie; Erythrée; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Ethiopie
EURO	12	Allemagne ; Finlande; Italie; Autriche; France; Luxembourg; Belgique; Grèce; Pays-Bas; Espagne; Irlande; Portugal
CDA	14	Afrique du Sud; Île Maurice; Seychelles; Angola; Mozambique; Swatini; Botswana; Namibie; Zambie; Lesotho; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Malawi; Tanzanie
UE	27	Allemagne ; Luxembourg ; Lituanie; Autriche; Pays-Bas ; Malte; Belgique; Portugal; Pologne; Espagne; Chypre; République Tchèque; Finlande; Danemark; France; Estonie; Slovaquie; Grèce; Hongrie; Slovénie; Irlande; Lettonie; Suède; Italie; Croatie ; Roumanie ; Bulgarie
UEMOA	8	Bénin; Burkina Faso ; Cote d'Ivoire ; Guinée-Bissau ; Mali ; Niger; Sénégal ; Togo
UFM	3	Guinée ; Libéria; Sierra Leone
UMA	5	Algérie ; Libye; Maroc; Mauritanie, Tunisie

Source : CNUCED, juillet 2024

Institut National de la Statistique et de la Démographie

Equipe de supervision de ce numéro

Directeur Général : HOUNSA Laurent Mahounou

Directeur Général Adjoint : DAGA Jules

Directeur de Publication

Directeur de la Comptabilité Nationale et
des Statistiques Economiques : ESSESSINO A. Raïmi

Equipe de rédaction de ce numéro

Service des Statistiques Conjoncturelles

BANON Symphorien

Unité des Echanges Extérieurs

SOSSOU Clément

HOUENINVO Francisca

Mise en ligne

Directeur des Systèmes d'Information et
des Bases de Données : CHOJNIKA Ildevert Eudes

Pour tous renseignements concernant les échanges extérieurs du Bénin, contacter l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStad).

Adresse

01 BP 323, Cotonou, Bénin

Téléphone (+229) 21 30 82 44

Fax (229) 21 30 82 46

E-mail : instad@instad.bj

Site internet : www.instad.bj

Citation recommandée :

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStad -Bénin),
Bulletin trimestriel du commerce extérieur du Benin : Note de publication,
Cotonou, juillet 2024.